

Disponible à partir de la version A2023.

Comment saisir les heures d'interventions ?

1- Entrez dans « Pointage de l'employé » et appuyer sur le bouton



2- Choisissez le type de saisie « Intervention »



3- La saisie des 3 premiers onglets se fait de la même manière que les heures de pointages (voir la FAQ n°400 sur la saisie des pointages d'heure).



4- Saisissez les prestations et la signature



ELECTRICITE				
Changement ampoule	_	1	+	Ī
ELECTRICITE Changement radiateur fixe	-	1	+	Ĩ
			Q	
Changement	t ampoule			
Changement	t radiateur f	ixe		
Raccordeme	nt nouveau	maté	riel	
Relevé comp	teur			

5- Facultatif : Saisie d'un formulaire



Il est possible de saisir des informations complémentaires via les formulaires. N'hésitez pas à consulter notre **FAQ n°363** sur la mise en place des formulaires.

6- Enregistrer avec la disquette en haut